

Un processus est dit externalisé lorsqu'un accord est passé selon lequel un organisme externe assure une partie de la fonction ou met en œuvre une partie du processus d'un organisme.

Deux catégories de processus sont concernées :

- ceux qui sont dans le périmètre (sous la responsabilité directe des directions)
- ceux qui ne le sont pas (les prestataires extérieurs) mais qu'il faut maîtriser car ils fournissent des éléments impactant la qualité des produits ou services rendus ou vendus par l'organisme.

Pour la Coopérative Agricole de BONNEVAL BEAUCE et PERCHE, il s'agit des processus suivants :

- évaluation technique, référencement et achat de produits d'approvisionnements pour les productions végétales (engrais, produits phytosanitaires, semences de maïs et colza et services) par UTDF (Union Terres de France)
- conception et mise en marché de solutions innovantes pour sécuriser, développer et valoriser le potentiel agroenvironnemental de l'agriculture par INVIVO AGROSOLUTIONS
- développement, conseils, services, connaissance des marchés et veille produit auprès des obtenteurs, de la recherche, des acteurs de phytopharmacie et du machinisme agricole, animation de réseaux expérimentaux, organisation de la production de semences autogames et commercialisation des semences de céréales à paille et protéagineux sur le circuit long par Semences de France
- commercialisation de la collecte des coopératives de Bonneval Beauce et Perche, SCAEL et Bellême ; gestion du risque prix de ses membres ; proposition d'outils de commercialisation innovants auprès des adhérents ; recherche de marchés porteurs de valeurs pour les agriculteurs, optimisation des flux et des coûts de transport par TERRIS UNION

Les risques liés à l'externalisation des processus sont

- les risques intrinsèques identifiés avant le projet (risque de dépendance)
- Les risques spécifiques de défaillance du prestataire et risques juridiques liés à la contractualisation (perte de compétence, difficultés à suivre l'exécution de la prestation, délai de transmission des informations...)
- Les risques liés à la conduite du projet (perte du lien client pour TERRIS, risque de dégradation des performances ou dysfonctionnements...)

Les moyens de maîtrise de ces processus sont

- le partage de responsabilité entre l'entreprise et le prestataire clairement défini
- les statuts suffisamment détaillés et comportant des clauses de performances mesurables
- la définition de reporting réguliers et fiables
- la vérification de la conformité des prestations issues de ces processus avec les statuts
- l'évaluation régulière de la mise en œuvre des processus (audit processus externalisé EN 9.2-1-7)

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

**RÉDACTION**

Nom :	J. DEBOURGES
Visa :	JD

**VALIDATION**

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

**APPROBATION**